Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de janvier 2021 :

Vente à S.O.G.I.F. inc. d'un terrain constitué du lot 1 673 629 du cadastre du Québec, situé au sud de la rue de Port-Royal Ouest et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, d'une superficie de 1 204,3 m², dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour 160 000 $ (CG21 0027)

Vente à Foyer pour femmes autochtones de Montréal d'un immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, d'une superficie de 907,7 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 59 948 $ (CG21 0028)

Vente à Commerce d'automobiles GPA inc. d'un terrain constitué du lot 3 324 277 du cadastre du Québec, situé sur la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Cavendish et la rue Lily-Simon, au sud de la voie ferrée, d'une superficie de 7 902,4 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour 1 212 000 $ (CM21 0077)

Vente à Habitat pour l'humanité province de Québec, d'un terrain constitué des lots 6 360 709 et 6 360 710 du cadastre du Québec, ayant front sur l'avenue Trans Island, d'une superficie de 613,4 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour 89 999,75 $ (DA206037001)

Fait à Montréal, le 22 février 2021

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat